

Pourquoi prendre un(e) apprenti(e) chez nous ?

04

Les atouts

du CFA académique

Vous vous demandez pourquoi choisir nos apprenti(e)s plutôt que ceux d'un autre CFA ? Dans ce document, retrouvez tous les avantages dont vous bénéficiez en franchissant le pas avec nous. Alors, on se lance ensemble dans l'aventure de l'apprentissage ?

Un avantage financier



0 € de reste à charge pour sa formation !*

Toutes les formations proposées au CFA académique d'Orléans-Tours sont **sans reste à charge pour les entreprises**. Vous n'avez rien à déboursier pour la formation de votre apprenti(e).

! Vous devez rémunérer votre apprenti(e) dans tous les cas.

Aide à l'embauche

Vous bénéficiez de **5 000 €** la première année du contrat. (2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés.)

Exonération de charges

À partir du 1er mars 2025, les rémunérations des apprentis bénéficient d'une exonération de cotisations salariales dans la limite de **50 % du Smic en vigueur**. La part du salaire mensuel brut de l'apprenti qui dépasse ce montant reste soumise à cotisations.

On gère pour vous !

Nous vous proposons une délégation de gestion administrative gratuitement. Si vous nous donnez mandat dès le départ, **nous nous occupons de rédiger le contrat d'apprentissage et de le télétransmettre à votre opérateur de compétences (OPCO)**.



Des formations reconnues et de qualité

Anticiper l'embauche d'un(e) futur(e) salarié(e) avec une réelle certification !

Nos formations répondent **aux besoins économiques des territoires** grâce à une carte des formations réalisée chaque année. De plus, pour assurer un suivi et un enseignement au plus près des besoins, nos équipes pédagogiques se déplacent **chez vous pour faire le point**.

Tous nos diplômes sont reconnus par l'État !

Nos avantages collaboratifs



Avec 70 établissements et plus de 300 formations sur toute la région Centre-Val de Loire, **vous profitez d'un riche vivier d'apprenti(e)s**.

De plus, en accueillant un(e) apprenti(e) chez vous, vous tissez un **partenariat avec le lycée** pour :

- accueillir d'autres apprenti(e)s
- vous investir dans la formation des jeunes de votre territoire

*potentiel reste à charge pour les entreprises publiques